



REGLEMENT CRITERIUM FEDERAL INTEGRATION DES DAMES DANS CRITERIUM FEDERAL CD71 MESSIEURS SAISON 2021-2022

1. Constat et proposition

Le critérium fédéral féminin n'existe plus au niveau départemental pour l'ensemble des catégories à cause d'un nombre insuffisant de participantes.

Deux raisons expliquent cette défection : d'une part la Bourgogne / Franche Comté est très étendue et faire des centaines de kilomètres n'est pas très motivant et d'autre part le nombre de joueuses étant faible celles-ci ont tendance à jouer toujours contre les mêmes adversaires. Elles retrouveront ensuite les mêmes joueuses dans les finales par classement et finales individuelles : l'intérêt diminue fortement au fil des saisons.

Le comité de Saône et Loire propose en liaison avec la ligue BFC de faire jouer les joueuses intéressées en les intégrant dans le critérium fédéral départemental masculin. Ce règlement qui pourra évoluer si besoin doit permettre de définir les règles du critérium à un niveau local tout en sachant que en cas de litige, c'est le règlement du critérium fédéral qui s'appliquera.

2. Inscription et participation

Le Critérium Fédéral Départemental est réservé aux joueurs et joueuses licenciés Traditionnels à la Fédération Française de Tennis de Table de clubs de Saône et Loire (ainsi que le club de Nolay).

Cette compétition est ouverte à toutes les joueuses (à partir de Poussines à Séniors) licenciées traditionnelles qui joueront dans leur catégorie respective dans la mesure du possible.

L'inscription et le réengagement des joueurs aux divers tours doivent être faits sur le nouvel espace "monclub" de SpidV2 <https://monclub.fftt.com/login/> dans la rubrique « Sportifs », sous-rubrique « Engagements » par la personne ayant reçu la « permission SPID V2 » au sein de chaque association. Seuls seront pris en compte les engagements enregistrés sur SPID V2 aux dates de clôture des engagements indiquées pour chaque tour.

A noter que la compétition du trophée des Dames est maintenue et celle-ci permet aux joueuses licenciées promo de jouer le même jour une autre compétition.

Pour mémoire, l'inscription au critérium fédéral amène la gratuité à une participation aux finales par classement et aux finales individuelles départementales.

2 Déroulement de la compétition

Cette compétition se déroule sur 4 tours au niveau départemental avec la possibilité de montée ou descente entre la D1 et D2 en fonction des résultats obtenus mais sans aucune possibilité de monter au niveau régional Messieurs. Cependant, il est possible sur demande de monter pour un ou plusieurs tours au niveau régional Dames. Sur demande également la joueuse aura la possibilité de réintégrer le niveau départemental au niveau D1 ou D2 qu'elle était sensée jouer à son 1^{er} tour de régionale.

La compétition se jouera les samedis après-midi en même temps que le trophée des Dames.

3 Formule de la compétition

Dans les tableaux, la compétition comporte une ou plusieurs poules puis un classement intégral dans un tableau en fonction du nombre de participants et participantes.

- CATEGORIES
 - ❖ Messieurs (+ Dames) : 5 catégories
 - Elite
 - - de 18 ans
 - - de 15 ans
 - - de 13 ans
 - - de 11 ans

A noter que les catégories sont créées que si les inscriptions s'avèrent suffisamment nombreuses et des regroupements sont alors nécessaires. Un classement par catégorie sera effectué dans ce cas précis.

Pour la catégorie Messieurs, si le nombre de participants est inférieur à 25 une seule division est créée pour le tour considéré et dans le cas contraire, une division D1 de 16 joueurs (et joueuses) et une division D2 du complément des participants et participantes.

4 Placement des joueuses

Au premier tour, cette saison étant la première, la joueuse est placée immédiatement après le dernier joueur ou la dernière joueuse ayant plus de points inscrits sur sa licence qu'elle.

Pour cette raison les joueuses pourront être directement intégrées dans le tableau Elite Division 1.
Pour les autres tours, les joueuses sont placées suivant les résultats du tour précédent mais en tenant compte du classement des Messieurs.

Au niveau du placement dans les poules, les joueuses ne peuvent pas faire l'objet d'un regroupement et doivent être mélangées suivant le système classique de constitution des poules

5 Montées / Descentes

Comme précisé dans le paragraphe 2, une joueuse peut décider de jouer à un niveau départemental ou régional dans la mesure où le tableau régional n'est pas complet et sous réserve de prévenir suffisamment en avance le JA et / ou le responsable du CF départemental.

- ❖ Montées en régional :
En Elite Messieurs D1, montée du premier senior Messieurs (suivant règlement du critérium régional en vigueur) : le Juge-arbitre de la compétition veillera à ce que l'intégration des Dames dans le tableau ne perturbe pas les chances de montée d'un joueur. Ainsi un 1^{er} de poule si le cas se présente peut perdre son match à un niveau individuel mais peut accéder à la demi-finale (par exemple) afin de garder la possibilité de jouer la montée
- ❖ Montées interdépartementales de D2 en D1 (Dames et Messieurs):
 - 1 montée si le nombre de participants est inférieur ou égal à 8
 - 2 montées si le nombre de participants est compris entre 9 et 16
 - 3 montées si le nombre de participants est compris entre 17 et 24
- ❖ Descentes (Dames et Messieurs)
Les descentes sont fonction des montées de la division inférieure et des descentes de la division supérieure.

6 Forfaits

Cette règle est commune aux Messieurs et Dames.

Toute participante, régulièrement engagée pour un tour dans une division donnée, doit honorer cet engagement. En cas d'impossibilité motivée, connue de lui suffisamment à l'avance, elle doit aviser d'urgence le Responsable de la Compétition de cette division pour permettre à celui-ci de procéder à son éventuel remplacement. En cas d'accident ou d'événement de force majeure survenant au dernier moment, elle doit essayer d'en aviser le Responsable. Pour le tour considéré, elle marque 0 point.

Pour un 1er forfait, excusé et justifié, la joueuse est maintenue dans la division. La Commission Sportive Départementale reconnaît comme justificatif les cas suivants : maternité, certificat médical établi avant le jour de l'épreuve ou au plus tard 48h après, indiquant l'incapacité de jouer, les déplacements scolaires (voir ci-dessus). Toute autre justification fera l'objet d'une étude par la Commission Sportive Départementale qui décidera de sa recevabilité ou non. Pour les autres forfaits excusés (non justifiés ou justificatif jugé comme non recevable), la joueuse descend d'une division.

7 Cotations et classement

A chaque tour du critérium fédéral, les résultats des joueuses sont cotés selon le barème ci-dessous.

Les tableaux Dames font l'objet d'un classement spécifique par rapport aux Messieurs et regroupe l'ensemble des divisions du niveau départemental

Le classement est établi par addition des points acquis par la joueuse à chaque tour.

| ÉCHELON | Départemental |
|-------------|---------------|
| DIVISIONS | 1 et 2 |
| Elite | D |
| - de 18 ans | E |
| - de 15 ans | F |
| - de 13 ans | G |
| - de 11 ans | H |

Cotation d'un tableau suivant le nombre de joueuses

| Class. | Nbre de joueuses | | |
|--------|------------------|-----|-----|
| | <= 6 | 7 | 8 |
| 1 | 100 | 100 | 100 |
| 2 | 75 | 75 | 80 |
| 3 | 50 | 50 | 60 |
| 4 | 30 | 35 | 45 |
| 5 | 15 | 20 | 33 |
| 6 | 2 | 10 | 21 |
| 7 | | 2 | 10 |
| 8 | | | 2 |

9. Application du présent règlement

9.1

Ce règlement complète le règlement fédéral.

9.2

La Commission Sportive Départementale est chargée de son application.

9.3

Tout cas non prévu ou toute interprétation à faire est du ressort de la Commission Sportive Départementale.

9.4

Tout appel concernant une décision de la Commission Sportive Départementale doit être fait auprès du Président du Comité Départemental de Saône et Loire pour présentation au bureau chargé des appels ou au comité directeur si besoin.

9.5

Tout appel fait à une autre instance sans que le Comité Directeur Départemental n'en ait été saisi au préalable et n'ait donc pu exprimer sa propre position sera considéré comme nul et non avenu.

10. Disposition d'applications

10.1

Le présent règlement est établi en Septembre 2021 pour application sur saison 2021-2022.

10.2

Il tient compte des règlements fédéraux et des règlements internes au comité départemental de Saône et Loire et des décisions du Comité Directeur Départemental.

10.3

Pour tous sujets non traités dans le présent règlement, il convient de se référer aux règlements fédéraux.

Francois CLEMENCET,

Responsable CF CD71 TT

Dominique DANTIGNY,

Président du CD71 TT

Chalon sur Saône,
Le 23 Septembre 2021.

